Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260219-26CM18FEV12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 18 février 2026

Convocation : 12 février 2026
L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents (20) : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline – Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.
Pouvoirs (3) : M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.
Absents (4) : M. Alain BIGOT – M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 23
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE
Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DEL_26_02_012 : Aménagement de la parcelle cadastrée ZM047 Le Clos Joubaud.

Madame le Maire informe le Conseil que par courrier mail reçu 4 décembre 2025, elle a été sollicitée pour céder une portion de parcelle près de la maison médicale zone du Clos Joubaud, parcelle ZM 047.
Le projet porte sur l'installation d'une profession libérale.
La parcelle ZM 0047 est classée en zone Uh mais peut recevoir des activités de services.
Dans un souci d'optimisation foncière, il pourrait être proposé de travailler à l'aménagement de la parcelle d'une contenance totale de 3720 m^2 en 4 à 5 lots sachant que la parcelle présente des contraintes :

- Présence de ligne HTA
- Haies bocagères protégées en fond de parcelle

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260219-26CM18FEV12-DE



Le cabinet ATEC a été interrogé sur le dépôt d'un permis d'aménager et son accompagnement à la mise en œuvre technique de ce projet. Le montant de sa prestation est estimé au total à 15 600 € TTC.

MISSIONS AMO ET MO		HT	TTC
PHASE 1	**AVANT-PROJET** Plan de composition VRD-Positionnement-Dimensionnement réseaux Chiffrage et métrés Réunions	**2 500,00**	**3 000,00**
PHASE 2	**PERMIS D'AMENAGER** Constitution et Dépot du PA	**4 000,00**	**4 800,00**
PHASE 3	**Maitrise d'oeuvre**	**6 500,00**	**7 800,00**
	Phase Projet (PRO DCE)	1 500,00	1 800,00
	Phase ACT	1 000,00	1 200,00
	DET	2 500,00	3 000,00
	OPC	1 000,00	1 200,00
	AOR	500,00	600,00
TOTAL		**13 000,00**	**15 600,00**

Il est donc proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **VALIDER** le projet d'aménagement de la parcelle cadastrée ZM047 en vue de proposer des terrains à la vente pour l'installation notamment de professions libérales ;
- **VALIDER** l'accompagnement par un bureau d'études pour la constitution et le dépôt d'un permis d'aménager ;
- **VALIDER** l'offre proposée par le cabinet ATEC pour un montant total de 15 600 € TTC comme décrit ci-avant ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260219-26CM18FEV12-DE

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20	Pour : 23	Majorité absolue : 12
Votants : 23	Contre : 0	Suffrages exprimés : 23
	Abstentions : 0	

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'aménagement de la parcelle cadastrée ZM047 en vue de proposer des terrains à la vente pour l'installation notamment de professions libérales ;
- **VALIDE** l'accompagnement par un bureau d'études pour la constitution et le dépôt d'un permis d'aménager ;
- **VALIDE** l'offre proposée par le cabinet ATEC pour un montant total de 15 600 € TTC comme décrit ci-avant ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,
Maire

Mairie de Val d'Oust ★ 56 (Morbihan) ★

Madame Charlotte LEGUE,
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication